

ble que ci-devant. On se plaint néanmoins, et suivant moi, avec raison, qu'il ne l'est pas encore assez, vu la grande disproportion qu'il y a entre la population anglaise et la population canadienne, surtout dans les districts de Montréal et de Québec, et dans ce dernier en particulier. On se plaint encore que plusieurs des nouveaux juges de paix ne sont pas qualifiés, quant à la propriété foncière, aux talens et aux connaissances. Je ne sais si la première partie de la plainte est bien fondée; quant à la seconde, je dis qu'elle ne l'est point du tout; ou, en d'autres termes, qu'on ne peut nullement blâmer l'exécutif des choix qu'il a faits. La législature n'ayant exigé d'autre qualification que la possession d'un certain revenu foncier, le gouvernement n'a ni pu ni dû en exiger davantage. Si la loi suppose, implicitement, qu'avec ce revenu on possède toutes les qualités requises pour exercer dignement la charge, le gouvernement est obligé d'en passer par cette supposition, ou cette fiction, et il ne serait pas raisonnable d'exiger qu'il connaît personnellement tous les individus qui peuvent se qualifier sous le seul rapport regardé comme important. Si la législature pouvait faire plus ou mieux qu'elle n'a fait, c'est ce que je ne saurais dire; car si ce n'est pas humilier un homme que d'exiger qu'il se qualifie sous le rapport de la propriété foncière, quoique ce soit, en certains cas, lui demander s'il est riche ou pauvre, s'il *vaut quelque chose*, ou s'il *ne vaut rien*, suivant la manière de penser et de dire en certain pays, peut-être l'humilierait-on en lui demandant s'il a des talens ou s'il n'en a point, s'il est éclairé, ou s'il manque de lumières et de connaissances. Peut-être aurait-on droit de se plaindre qu'en certains endroits on a fait magistrats des jeunes gens un peu trop jeunes. Il me semble qu'un magistrat devrait être d'un âge compatible avec un certain degré de gravité et propre à inspirer quelque respect. Pourtant l'exécutif n'est pas plus tenu de connaître exactement l'âge que le savoir des particuliers. Les plus déraisonnables des plaignants, à mon avis, seraient ceux qui verraient dans ces nominations une affaire de parti, ou qui auraient exigé qu'en fût une. Un bon gouvernement ne connaît point de partis; il doit être, en un mot,

IMPARTIAL.

Il a été enfin décidé que la nouvelle Douane serait bâtie sur le quai du Roi. Il a été donné des ordres hier pour marquer le terrain. Le bâtiment sera à deux étages, en pierres de taille, et aura des voutes spacieuses.—*Star.*

Nous apprenons avec plaisir que le pensionnat du collège de Ste. Anne se compose actuellement de quarante élèves, diri-